

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 26 juin 2012**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

**Délibération n° : 32-2012**

**Objet : Centre social Balzac – adhésion à la « Maison d'animation et de formation de Courcelles »**

Le Centre social Balzac organise deux week-ends familiaux à Courcelles-sur-Aujon (Haute-Marne) :

- du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- du 28 au 29 juillet 2012.

Ces week-ends sont destinés aux familles :

- ne disposant pas de ressources suffisantes pour partir en vacances,
- isolées socialement,
- en difficulté pour organiser elles-mêmes un départ en vacances,
- jamais parties en vacances ou pas depuis plusieurs années,
- éprouvant le besoin de rompre avec le quotidien.

Un hébergement collectif en pension complète et des animations « nature » (balade ludique en forêt, fabrication de lutin, promenade contée) sont prévus à la Maison de Courcelles.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces prestations, il est nécessaire d'adhérer à l'association « Maison d'animation et de formation de Courcelles », présidée par Madame Valérie Olivier, et dont le siège social est fixé au 7 rue Pierre Devignon 52210 Courcelles sur Aujon.

Cette association se donne pour objectifs d'accueillir, de promouvoir, de soutenir toute action éducative, sportive ou culturelle en direction des enfants, des jeunes et des adultes, et de favoriser l'autonomie, la coopération et l'échange entre les personnes.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 25 €.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- valident l'adhésion du Centre social Balzac à l'association « Maison d'animation et de formation de Courcelles » pour un montant de 25 €,
- décident que cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle à hauteur de 10 %,
- disent que la somme sera prélevée sur le chapitre 011 – nature 6281.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 5 JUIL. 2012**

